



POWER CORPORATION
DU CANADA

Données

ESG

2022

Données ESG 2022

Nous mesurons notre performance ESG en surveillant divers indicateurs. La sélection de ces indicateurs a été effectuée en fonction des demandes formulées par nos parties prenantes et en considérant les normes internationales de divulgation en matière ESG, notamment les normes GRI, les normes du Sustainability Accounting Standards Board (SASB), le document « *Measuring Stakeholder Capitalism: Towards Common Metrics and Consistent Reporting of Sustainable Value Creation* » du Forum Économique Mondial (FEM), ainsi que les recommandations du Groupe de travail sur la divulgation financière liée au climat (TCFD).

Les données sont mises à jour annuellement et correspondent aux années civiles se terminant au 31 décembre, à moins d'indication contraire.

Gouvernance ^(a)

Sujet	Unité de mesure	2022	2021	2020	2019	SASB	GRI	FEM	TCFD
COMPOSITION DU CONSEIL ^(b)									
Administrateurs ^(c)	Nombre	14	14	13	12			•	
Administrateurs membres de la haute direction	Nombre	1	1	1	3		2-9c	•	
Administrateurs non membres de la haute direction	Nombre	13	13	12	9		2-9c	•	
Diversité au conseil									
Femmes	Nombre	4	3	2	2		2-9c	•	
	Pourcentage	29 %	21 %	15 %	17 %	FN-AC-330a.1	2-9c, 405-1	•	
Membres des minorités visibles ^(d)	Nombre	0	0	0	-		2-9c	•	
	Pourcentage	0 %	0 %	0 %	-	FN-AC-330a.1	2-9c, 405-1	•	
Personnes avec un handicap ^(d)	Nombre	0	0	0	-		2-9c	•	
	Pourcentage	0 %	0 %	0 %	-	FN-AC-330a.1	2-9c, 405-1	•	
Autochtones ^(d)	Nombre	0	0	0	-		2-9c	•	
	Pourcentage	0 %	0 %	0 %	-	FN-AC-330a.1	2-9c, 405-1	•	
Ayant entre 30 et 49 ans (inclusivement)	Nombre	0	0	0	1		405-1		
Ayant entre 50 et 70 ans (inclusivement)	Nombre	11	11	10	8		405-1		
Ayant plus de 71 ans	Nombre	3	3	3	3		405-1		
Ancienneté au sein du conseil ^(e)	Moyenne du nombre d'années	13	12	12	14		2-9c	•	

Gouvernance ^(a) (suite)

Sujet	Unité de mesure	2022	2021	2020	2019	SASB	GRI	FEM	TCFD
Administrateurs indépendants	Nombre	11	11	10	9		2-9c	•	
Indépendance du conseil ^(c)	Pourcentage	79 %	79 %	77 %	75 %		2-9c	•	
Indépendance du comité d'audit	Pourcentage	100 %	100 %	100 %	100 %		2-9c	•	
Indépendance du comité des opérations entre personnes reliées et de révision	Pourcentage	100 %	100 %	100 %	100 %		2-9c	•	
Indépendance du comité de ressources humaines	Pourcentage	100 %	100 %	100 %	100 %		2-9c	•	
Indépendance du comité de gouvernance et des mises en candidature ^(f)	Pourcentage	60 %	60 %	60 %	60 %		2-9c	•	
Taux moyen de présence aux réunions du conseil et des comités ^(b)	Pourcentage	99 %	99 %	100 %	97 %				
Administrateurs ne cumulant pas plus de 4 mandats ^(g)	Pourcentage	100 %	100 %	100 %	100 %		2-9c		
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION									
Activités évaluées en fonction des risques de corruption	Pourcentage	100 %	100 %	100 %	100 %		205-1		
Employés ayant reçu la formation sur la lutte contre la corruption ^(h)	Pourcentage	100 %	100 %	100 %	100 %		205-2	•	
Cas de corruption	Nombre	0	0	0	0	FN-AC-510a.1	205-3	•	
CONTRIBUTIONS À DES PARTIS POLITIQUES									
Montant des contributions à des partis politiques	\$C	0	0	0	0		415-1		

NOTES DE BAS DE PAGE/MÉTHODOLOGIE

- Les données relatives à la gouvernance se rapportent à Power Corporation du Canada (Power Corporation ou la Société) pour la période débutant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre de chaque année sur laquelle porte la divulgation, sauf indication contraire dans les notes de bas de page ci-dessous.
- Toutes les données relatives à la composition du conseil d'administration sont en date de l'assemblée annuelle de l'année sur laquelle porte la divulgation, à l'exception du taux moyen de présence aux réunions du conseil et des comités, qui est en date du 31 décembre de l'année sur laquelle porte la divulgation.
- Au sens des lignes directrices des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* et du *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance*, et selon le conseil d'administration, les onze administrateurs suivants (qui représentent plus de 75 % des administrateurs), soit Pierre Beaudoin, Marcel R. Coutu, Gary A. Doer, Anthony R. Graham, Sharon MacLeod, Paula B. Madoff, Isabelle Marcoux, Christian Noyer, T. Timothy Ryan, jr, Siim A. Vanaselja et Elizabeth D. Wilson, sont indépendants et n'ont aucun autre lien qui pourrait raisonnablement nuire à l'indépendance de leur jugement dans le cadre de l'exécution de leurs obligations envers la Société. Paul Desmarais, jr, président du conseil, et André Desmarais, président délégué du conseil, ne sont pas indépendants puisqu'ils ont été des hauts dirigeants de la Société au cours des trois dernières années. R. Jeffrey Orr, président et chef de la direction, n'est pas indépendant puisqu'il est un haut dirigeant de la Société. Se rapporter à la section [Indépendance des administrateurs](#) de la page Pratiques de gouvernance du site Web de Power Corporation pour obtenir plus d'information sur ce que la Société entend par indépendance.
- Au sens donné à chacun de ces termes dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (Canada).
- La Société croit que l'élément de continuité dans la composition du conseil est essentiel à son bon fonctionnement et, par conséquent, n'a adopté aucune politique qui fixerait de façon arbitraire le nombre de mandats qu'un administrateur peut remplir ou l'âge auquel il devrait se retirer du conseil. De telles limites ne tiennent pas compte des particularités d'émetteurs comme Power Corporation et les sociétés de son groupe, qui exercent leurs activités dans un milieu très complexe et technique. Dans ce contexte, la Société estime que le fait de siéger au conseil pendant de nombreuses années, sans limite arbitraire, est crucial pour permettre aux administrateurs de bien comprendre les diverses activités de la Société, et celles des sociétés de son groupe, et de faire un apport significatif au conseil.
- Depuis que Paul Desmarais, jr et André Desmarais ont cessé d'exercer leurs fonctions de co-chefs de la direction de la Société le 13 février 2020, le comité de gouvernance et des mises en candidature se compose désormais entièrement d'administrateurs qui ne font pas partie de la direction de la Société.
- Représente des postes au sein du conseil d'administration de sociétés ouvertes autres que Power Corporation et ses filiales (incluant Great-West Lifeco et la Financière IGM).
- Power Corporation énonce ses engagements en matière de lutte contre la corruption dans son [Code de conduite et de déontologie](#). La Société fournit par ailleurs une formation spécifique sur son [Énoncé de politique anti-corruption](#) et sur la [Politique mondiale](#) qui l'accompagne. La Société envoie à tous les membres de son personnel des rappels réguliers pour qu'ils gardent à l'esprit leurs devoirs et responsabilités en vertu de cette politique. Power Corporation exige également de tous ses administrateurs, dirigeants et employés qu'ils attestent au moins une fois par année de leur conformité aux exigences du Code de conduite et de déontologie de la Société.

Environnement (a)(b)

Sujet	Unité de mesure	% vérifié par une tierce partie ^(c)	2022	2021	2020	2019	2013 ^(d) (année de référence)	SASB	GRI	FEM	TCFD
ÉMISSIONS DE GES (e)(f)											
En termes absolus (g)											
Agrégées – Totaux et performance											
Champs d'application 1, 2 et 3	tCO ₂ e	47 %	102 274	93 025	98 491	132 297	150 592			•	•
Champs d'application 1 et 2	tCO ₂ e	100 %	27 298	25 559	27 915	42 115	51 320			•	•
Performance relative aux champs d'application 1 et 2 – Variation d'une année à l'autre ^(h)	Pourcentage	0 %	6,8 %	-8,4 %	-33,7 %	7,5 %	-				
Désagrégées par champ d'application											
Champ d'application 1 ⁽ⁱ⁾	tCO ₂ e	100 %	11 822	9 534	9 389	18 565	19 713		305-1	•	•
Champ d'application 2 (en fonction de la localisation) ^(j)	tCO ₂ e	100 %	15 477	16 024	18 527	23 550	31 607		305-2	•	•
Champ d'application 3 ^(k)	tCO ₂ e	27 %	74 975	67 466	70 576	90 182	99 272		305-3	•	•
Catégorie 4 – Transport et Distribution en amont ^(l)	tCO ₂ e	100 %	12	10	28	45	47		305-3	•	•
Catégorie 5 – Déchets générés par les activités ^(m)	tCO ₂ e	88 %	802	738	863	1 696	2 562		305-3	•	•
Catégorie 6 – Voyages d'affaires ⁽ⁿ⁾	tCO ₂ e	12 %	5 740	1 420	2 799	14 928	12 999		305-3	•	•
Catégorie 8 – Actifs loués en amont ^(o)	tCO ₂ e	0 %	8 581	8 371	9 029	10 721	15 704		305-3	•	•
Catégorie 15 – Investissements ^(p)	tCO ₂ e	33 %	57 800	54 261	54 697	60 254	67 959	FN-AC-410b.1	305-3	•	•
Intensité (q)											
En fonction des revenus	tCO ₂ e par 100 000 \$ CA de revenus		0,056	0,037	0,043	0,086	0,173		305-4		
Par employé à temps plein (ETP)	tCO ₂ e par ETP		0,73	0,76	1,03	1,59	2,24		305-4		•
Par pied carré (pi ²)	tCO ₂ e par 1 000 pi ²		4,84	4,53	4,89	7,37	8,91		305-4		•
ÉNERGIE (r)											
Énergie consommée au sein du groupe (s)											
Énergie directe ^(t)	MWh		129 816	123 366	137 946	187 773	206 980		302-1		
Énergie directe renouvelable ^(u)	Pourcentage		5,8 %	5,4 %	7,1 %	6,1 %	0,0 %		302-1		
Énergie indirecte ^(v)	MWh		74 153	77 261	89 584	102 895	114 267		302-1		
Énergie indirecte renouvelable ^(w)	Pourcentage		61,0 %	59,3 %	58,2 %	57,7 %	55,4 %		302-1		

Environnement ^{(a)(b)} (suite)

Sujet	Unité de mesure	% vérifié par une tierce partie ^(c)	2022	2021	2020	2019	2013 ^(d) (année de référence)	SASB	GRI	FEM	TCFD
Énergie consommée à l'extérieur du groupe ^(e)	MWh		464 467	456 627	463 258	495 238	526 559		302-2		
Énergie directe ^(f)	MWh		210 475	201 647	200 099	212 529	200 906		302-2		
Énergie directe renouvelable ^(g)	Pourcentage		0,6 %	1,9 %	1,4 %	0,5 %	0,0 %		302-2		
Énergie indirecte ^(f)	MWh		253 992	254 979	263 160	282 709	325 653		302-2		
Énergie indirecte renouvelable ^(g)	Pourcentage		82,9 %	85,0 %	86,2 %	86,1 %	88,0 %		302-2		
Intensité énergétique ^(h)									302-3		
En fonction des revenus	MWh par 100 000 \$ CA de revenus		0,267	0,177	0,213	0,384	0,698		302-3		
Par ETP	MWh par ETP		3,48	3,66	5,07	7,07	9,03		302-3		
Par pied carré	MWh par 1 000 pi ²		23,02	21,88	24,16	32,88	35,95		302-3		
DÉCHETS ^(w)											
Déchets générés au sein du groupe ^{(x)(y)}											
Déchets non dangereux	Tonnes		2 243	1 785	1 883	3 958	3 346		306-2		
Méthodes d'élimination des déchets									306-2		
Recyclage	Tonnes		1 665	1 226	1 298	2 539	1 628		305-2		
Déchets envoyés à l'enfouissement	Tonnes		488	420	489	1 215	1 687		305-2		
Déchets transformés en énergie	Tonnes		90	139	95	204	31		305-2		
Déchets dé-tournés de l'enfouissement	Pourcentage		74,2 %	68,7 %	69,0 %	64,2 %	48,7 %		306-2		
Déchets produits à l'extérieur du groupe ^{(x)(y)}											
Déchets non dangereux	Tonnes		7 637	6 667	7 142	9 300	9 236		306-2		
Méthodes d'élimination des déchets									306-2		
Recyclage	Tonnes		5 083	4 502	5 078	6 685	6 933		305-2		
Déchets envoyés à l'enfouissement	Tonnes		2 521	2 138	2 036	2 521	2 180		305-2		
Déchets transformés en énergie	Tonnes		33	27	28	95	123		305-2		
Déchets dé-tournés de l'enfouissement	Pourcentage		66,6 %	67,5 %	71,1 %	71,9 %	75,1 %		306-2		

Environnement ^{(a)(b)} (suite)

Sujet	Unité de mesure	% vérifié par une tierce partie ^(c)	2022	2021	2020	2019	2013 ^(d) (année de référence)	SASB	GRI	FEM	TCFD
EAU ^(z)											
Eau prélevée au sein du groupe ^(aa)											
Eau prélevée ^(ab)	Mètres cubes		160 826	152 206	226 586	363 754	410 865		303-3	•	
Intensité hydrique ^(ac)	Mètres cubes par 1 000 pi ²		28,5	27,0	39,7	63,7	71,4				
Eau prélevée à l'extérieur du groupe ^(aa)											
Eau prélevée ^(ab)	Mètres cubes		2 280 512	2 064 013	2 248 731	2 520 425	2 477 350		303-3	•	
Intensité hydrique ^(ac)	Mètres cubes par 1 000 pi ²		58,4	52,9	59,9	67,1	70,3				

NOTES DE BAS DE PAGE/MÉTHODOLOGIE

- a. Les données environnementales se rapportent aux émissions de gaz à effet de serre (GES), à l'énergie, à l'eau et aux déchets pour la période débutant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre de chaque année de divulgation. Les données se rapportent aux activités d'affaires de Power Corporation du Canada et de celles de sa filiale en propriété exclusive Square Victoria Immobilier (collectivement « Power Corporation » pour les fins de cette divulgation environnementale et des notes de bas de page ci-dessous). Les données se rapportent également aux principales sociétés en exploitation cotées en bourse de Power Corporation du Canada, soit Great-West Lifeco (Lifeco) et la Financière IGM (IGM), lesquelles représentent environ 98 % de l'actif consolidé de Power Corporation du Canada. Ensemble, Power Corporation, Lifeco et IGM sont désignées comme le « groupe Power » pour les fins de cette divulgation environnementale et des notes de bas de page ci-dessous.
- b. Les changements présentés ci-dessous ont eu une incidence sur la divulgation des données environnementales et de celles portant sur les GES pour l'année 2022.
- En 2021, Power Corporation s'est départie d'un entrepôt qu'elle loue désormais, entraînant le transfert des émissions associées à cet entrepôt des champs d'application 1 et 2 vers les émissions du champ d'application 3 - Catégorie 8 (Actifs loués en amont) en 2022.
 - En 2021, IGM s'est départie de l'avion d'affaires qu'elle possédait, entraînant le transfert des émissions associées au carburant d'aviation du champ d'application 1 vers les émissions du champ d'application 3 - Catégorie 6 (Voyages d'affaires) de 2013, l'année de référence, à 2021. Ce transfert d'émissions permet d'assurer la cohérence et la comparabilité des émissions.
 - En 2022, 17 immeubles du Fonds de biens immobiliers d'IGM, un fonds d'investissement, ont été cédés, entraînant le retrait des émissions associées à ces immeubles des émissions du champ d'application 3 - Catégorie 15 (Investissements).
- c. Les données environnementales relatives aux émissions de GES pour l'année de divulgation 2022 ont été vérifiées par une tierce partie, PricewaterhouseCoopers (PwC), avec un niveau d'assurance modéré, conformément à la Norme internationale de missions d'assurance (ISAE) 3410, Missions d'assurance relatives aux bilans des GES. Lorsque moins de 100 % des données ont été vérifiées, le pourcentage de données vérifiées est calculé et présenté sur la base des données vérifiées de l'inventaire du groupe Power.
- d. L'année 2013 a été sélectionnée comme année de référence pour la mesure des émissions de GES car il s'agit de la première année pour laquelle il a été possible de consolider des données portant sur le groupe Power.
- e. Les émissions de GES ont été calculées conformément au Protocole des gaz à effet de serre, une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (2004) (Protocole de GES), en utilisant la méthode de consolidation basée sur le contrôle financier pour le groupe Power, tel qu'il est présenté à la note de bas de page (a). Les émissions de GES ont été quantifiées à l'aide de la méthode de calcul du Protocole de GES (par opposition à la méthode de mesure directe), qui consiste à multiplier les données d'activité des GES par les coefficients d'émissions (CÉ) et les potentiels de réchauffement planétaires (PRP) applicables. Lorsqu'elles étaient disponibles, les données d'activité primaires tirées de factures ou de rapports de tiers ont été utilisées. Lorsque les données primaires n'étaient pas disponibles, des données secondaires ont été utilisées, telles que des données représentant des moyennes d'industrie, des données de substitution et d'autres données génériques, le cas échéant. Les CÉ utilisés proviennent principalement d'organismes gouvernementaux, notamment le Rapport d'inventaire national 1990-2021 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada, partie 2 et partie 3 (Ottawa, Environnement et Changement climatique Canada, 2023) ; le *Greenhouse Gas Reporting : Conversion Factors for Company Reporting 2022* (Gouvernement du Royaume-Uni, Climate Change and Energy) ; les *Emissions Factors for Greenhouse Gas Inventories* (Agence américaine de protection de

l'environnement, mars 2023) ; et le rapport *Sustainable Energy Authority of Ireland : Energy in Ireland 2022*. Les PRP sont tirés du quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Les GES pertinents identifiés dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et le Protocole de Kyoto ont été appliqués, agrégés et convertis en unités d'équivalent de dioxyde de carbone (CO₂e) à l'aide des valeurs de PRP applicables.

- f. Toute modification des données relatives aux émissions de GES au cours de l'année de divulgation la plus récente, y compris les acquisitions et les cessions d'actifs, a donné lieu à un nouveau calcul des émissions de l'année de référence et des périodes de divulgation passées.
- g. Les émissions absolues de GES générées au cours des périodes de déclaration sont exprimées en tonnes métriques de CO₂e (tCO₂e) et divulguées selon les champs d'application 1, 2 et 3 et agrégées en conséquence.
- h. La variation en pourcentage d'une année sur l'autre est calculée sur la base des émissions de GES des champs d'application 1 et 2 agrégées.
- i. Les émissions directes de GES du champ d'application 1 ont été calculées à l'aide de données primaires consistant en des volumes de consommation figurant sur les factures de fournisseurs tiers, y compris pour le gaz naturel, le kérosène, le diesel servant aux générateurs de secours, le carburant automobile et les réfrigérants. Lorsque les factures n'étaient pas disponibles, des données secondaires ont été utilisées pour extrapoler les émissions à partir de données historiques pour les années 2013 à 2018, et à partir de moyennes sectorielles pour les années 2019 à 2022. La part des émissions de GES du champ d'application 1 calculée à l'aide de données secondaires est la suivante : 4 % en 2013, 3 % en 2018, 2 % en 2019, 17 % en 2020, 3 % en 2021 et 5 % en 2022. Il convient de noter que les émissions de GES du champ d'application 1 divulguées par IGM sont d'environ 4 tCO₂e, qu'IGM a calculées en déduisant 613 tCO₂e de ses émissions brutes du champ d'application 1, qui s'élevaient à environ 617 tCO₂e en 2022, en raison de l'achat de 312 918 m² de gaz naturel vert, soit l'équivalent de la consommation de gaz naturel des bâtiments qu'elle possède. Se reporter à la note de bas de page (b) pour obtenir plus d'information sur les changements survenus en 2022 qui ont eu une incidence sur la divulgation des émissions de GES du champ d'application 1.
- j. Les émissions indirectes de GES du champ d'application 2 en fonction de la localisation ont été calculées à l'aide de données primaires consistant en des volumes de consommation d'électricité et de vapeur figurant sur les factures de fournisseurs tiers. Lorsque les factures n'étaient pas disponibles, des données secondaires ont été utilisées pour extrapoler les émissions à partir de données historiques pour les années 2013 à 2018, et à partir de moyennes sectorielles pour les années 2019 à 2022. La part des émissions de GES du champ d'application 2 en fonction de la localisation calculées à l'aide de données secondaires est la suivante : 4 % en 2013, 4 % en 2018, 0 % en 2019, 25 % en 2020, 10 % en 2021 et 3 % en 2022. Les émissions indirectes de GES du champ d'application 2 en fonction du marché ont été consolidées pour le groupe Power en 2022, s'élevant à environ 12 017,35 tCO₂e, dont 82 % ont été calculées à partir des CÉ spécifiques aux fournisseurs. Les CÉ spécifiques aux fournisseurs de Lifeco se rapportent aux achats d'électricité renouvelable et à faible teneur en carbone auprès de services locaux au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Irlande. Les CÉ spécifiques aux fournisseurs d'IGM se rapportent aux achats d'électricité à faible teneur en carbone auprès de services locaux au Canada, en particulier Manitoba Hydro. Power Corporation a utilisé des CÉ du champ d'application 2 en fonction de la localisation pour le calcul. Il convient de noter que les données sur les émissions de GES du champ d'application 2 en fonction du marché n'ont pas été vérifiées par une tierce partie. Les émissions de GES du champ d'application 2 en fonction de la localisation ainsi que celles en fonction du marché ont été quantifiées conformément au Protocole des GES : Indications sur le champ d'application 2 (2015). Se reporter à la note de bas de page (b) pour obtenir plus d'information sur les changements survenus en 2022 qui ont eu une incidence sur la divulgation des émissions de GES du champ d'application 2.

Environnement ^{(a)(b)} (suite)

- k. Les émissions indirectes de GES du champ d'application 3 sont divulguées en fonction des catégories décrites dans la norme de comptabilité et de déclaration de la chaîne de valeur des entreprises (champ d'application 3) du Protocole des GES (2011). Il convient de noter que les données sur les émissions de GES du champ d'application 3 sont divulguées en fonction de la disponibilité des données et/ou de la pertinence des catégories pour le groupe Power, conformément à la divulgation de Lifeco et d'IGM, et sont décrites aux notes (l), (m), (n), (o) et (p) ci-dessous. Des données supplémentaires se rapportant au champ d'application 3 pour 2022 sont présentées dans la réponse de Power Corporation du Canada à l'édition 2023 du questionnaire sur les changements climatiques du CDP.
- l. Les émissions de GES divulguées sous la Catégorie 4 (Transport et distribution en amont) du champ d'application 3 se rapportent à la distribution de l'eau à destination et en provenance des immeubles détenus et occupés par Lifeco et IGM. Ces données excluent les émissions liées à l'eau se rapportant à Power Corporation (données non disponibles), aux immeubles loués (divulgués dans le champ d'application 3 – Catégorie 8), et des immeubles de placement (conformément à la norme mondiale de comptabilisation et de déclaration des GES du Partenariat pour la comptabilisation du carbone, partie A : Émissions financées couvrant les émissions des champs d'application 1 et 2 (norme PCAF)). Les émissions de GES ont été calculées à l'aide de données primaires consistant en des volumes de consommation d'eau figurant sur les factures de fournisseurs tiers. Lorsque les factures n'étaient pas disponibles, des données secondaires ont été utilisées pour extrapoler les émissions à partir de données historiques pour les années 2013 à 2018, et à partir de moyennes sectorielles pour les années 2019 à 2022. Il convient de noter qu'en 2023, les CE de l'électricité ont été révisés pour ne prendre en compte que les émissions provenant du transport et de la distribution de l'eau. Se rapporter à la note de bas de page (e) pour obtenir plus d'information sur les sources de données secondaires, les CE et les PRP, ainsi qu'à la note de bas de page (b) pour obtenir plus d'information sur les changements survenus en 2022 qui ont eu une incidence sur la divulgation des émissions de GES du champ d'application 3.
- m. Les émissions de GES divulguées sous la Catégorie 5 (Déchets générés par les activités) du champ d'application 3 se rapportent aux déchets générés par les immeubles détenus et occupés par Power Corporation, Lifeco et IGM, ce qui comprend les déchets envoyés à l'enfouissement, aux usines de valorisation énergétique des déchets et aux installations de recyclage, le cas échéant. Ces données excluent les émissions liées aux déchets des immeubles loués (déclarées dans le champ d'application 3 – Catégorie 8), et des immeubles de placement (conformément à la norme PCAF). Les émissions de GES ont été calculées à l'aide de données primaires consistant en des volumes de déchets figurant sur les factures et les rapports de détournement des déchets d'entrepreneurs tiers. Lorsque les factures ou les rapports n'étaient pas disponibles, des données secondaires ont été utilisées pour extrapoler les émissions à partir de données historiques pour les années 2013 à 2018, et à partir de moyennes sectorielles pour les années 2019 à 2022. Il convient de noter que les CE spécifiques pour la valorisation énergétique des déchets indiqués ci-dessous ont été appliqués, le cas échéant : Province de l'Ontario : *The York Durham Energy Centre Correspondence*, avril 2021 (émissions et tonnage non liés à la biomasse uniquement); et Province de la Colombie-Britannique : *Metro Vancouver Recycling and Solid Waste Management Program, 2021 Report et Industrial Facility GHG Reporting Hub*, disponible au <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/environment/climate-change/data/industrial-facility-ghg> (présenté par installation). Se rapporter à la note de bas de page (e) pour obtenir plus d'information sur les sources de données secondaires, les CE et les PRP, ainsi qu'à la note de bas de page (b) pour obtenir plus d'information sur les changements survenus en 2022 qui ont eu une incidence sur la divulgation des émissions de GES du champ d'application 3.
- n. Les émissions de GES divulguées sous la Catégorie 6 (Voyages d'affaires) du champ d'application 3 se rapportent aux voyages d'affaires aériens et terrestres au sein du groupe Power. Les émissions de GES ont été calculées à l'aide de données primaires provenant de rapports de fournisseurs tiers, en appliquant les méthodes de quantification basées sur le carburant, la distance et les dépenses. Lorsque les données primaires n'étaient pas disponibles, des données secondaires ont été utilisées pour extrapoler les émissions historiques. Se rapporter à la note de bas de page (e) pour obtenir plus d'information sur les sources de données secondaires, les CE et les PRP, ainsi qu'à la note de bas de page (b) pour obtenir plus d'information sur les changements survenus en 2022 qui ont eu une incidence sur la divulgation des émissions de GES du champ d'application 3.
- o. Les émissions de GES divulguées sous la Catégorie 8 (Actifs loués en amont) du champ d'application 3 se rapportent aux actifs immobiliers loués par Power Corporation; aux bureaux externes (gérés par des tiers) loués par Lifeco; aux bureaux loués pour les employés de la Great-West Life, de la London Life et de la Canada Vie au Canada; aux immeubles loués par IGM et aux bureaux régionaux loués par IG Gestion de patrimoine. Les émissions de GES ont été calculées à l'aide de données primaires consistant en des volumes d'énergie, d'eau et de déchets fournis par les gestionnaires immobiliers. Lorsque les données n'étaient pas disponibles, des données secondaires ont été utilisées pour extrapoler les émissions à partir de moyennes du secteur immobilier. Se rapporter à la note de bas de page (e) pour obtenir plus d'information sur les sources de données secondaires, les CE et les PRP, ainsi qu'à la note de bas de page (b) pour obtenir plus d'information sur les changements survenus en 2022 qui ont eu une incidence sur la divulgation des émissions de GES du champ d'application 3.
- p. Les émissions de GES divulguées sous la Catégorie 15 (Investissements) du champ d'application 3 se rapportent aux immeubles de placement au sein du compte général de Lifeco, des fonds distincts de placements immobiliers de Lifeco (Fonds de placements immobiliers canadien GWL no 1 et Fonds de placements immobiliers de la London Life) et du Fonds de biens immobiliers IG d'IGM. Les émissions de GES provenant des investissements ont été déterminées en considérant la norme PCAF et calculées à l'aide de données primaires consistant en des volumes de consommation d'énergie fournis par les gestionnaires immobiliers. Lorsque les données primaires n'étaient pas disponibles, des données secondaires ont été utilisées pour extrapoler les émissions à partir de moyennes du secteur immobilier. Se rapporter à la note de bas de page (e) pour obtenir plus d'information sur les sources de données secondaires, les CE et les PRP, ainsi qu'à la note de bas de page (b) pour obtenir plus d'information sur les changements survenus en 2022 qui ont eu une incidence sur la divulgation des émissions de GES du champ d'application 3. Il convient également de noter que d'autres émissions de GES de 2022 provenant des investissements sont présentées dans la réponse de Power Corporation du Canada à l'édition 2023 du questionnaire sur les changements climatiques du CDP; ces chiffres n'ont pas fait l'objet d'une vérification par une tierce partie.
- q. L'intensité des émissions de GES est divulguée en fonction de la totalité des émissions de GES du champ d'application 1 et du champ d'application 2 en fonction de la localisation.
- r. Les données relatives à l'énergie sont divulguées conformément à la norme GRI 302 : Énergie (2016).
- s. « L'énergie consommée au sein du groupe » se rapporte à l'énergie consommée dans le cadre des activités détenues et contrôlées par le groupe Power, tel que décrit à la note de bas de page (a), en utilisant une approche de contrôle financier. « L'énergie consommée à l'extérieur du groupe » se rapporte à l'énergie consommée dans le cadre d'activités qui ne sont pas détenues ou contrôlées par le groupe Power, couvrant les immeubles loués et les immeubles de placement, respectivement définis aux notes de bas de page (o) et (p).
- t. L'énergie directe consommée correspond à l'énergie renouvelable et non renouvelable produite à partir de carburants dont le gaz naturel, le kérosène, l'essence et le diesel. L'énergie indirecte comprend l'électricité, l'eau refroidie et la vapeur ayant été achetées.
- u. L'énergie directe renouvelable correspond aux certificats de gaz naturel vert achetés de Bullfrog Power par IGM, par rapport à l'énergie directe totale consommée par l'ensemble des immeubles corporatifs. L'énergie indirecte renouvelable correspond à l'électricité provenant de sources à faible émission de carbone (y compris l'hydroélectricité dans les provinces canadiennes de l'Ontario, du Québec, de la Colombie-Britannique et du Manitoba, ainsi que la vapeur dans les provinces canadiennes de l'Ontario et de la Colombie-Britannique), par rapport à l'énergie indirecte totale consommée par l'ensemble des immeubles corporatifs.
- v. Les ratios d'intensité énergétique incluent l'énergie directe et indirecte consommée au sein du groupe Power. Se rapporter à la note de bas de page (t) pour obtenir plus d'information sur l'énergie directe et indirecte.
- w. Les données relatives aux déchets sont divulguées conformément à la norme GRI 306 : Déchets (2020).
- x. « Les déchets générés au sein du groupe » se rapportent aux déchets générés dans le cadre des activités détenues et contrôlées par le groupe Power, tel que décrit à la note de bas de page (a), en utilisant une approche de contrôle financier. « Les déchets générés à l'extérieur du groupe » se rapportent aux déchets générés dans le cadre des activités qui ne sont pas détenues ou contrôlées par le groupe Power, couvrant les immeubles loués et les immeubles de placement, respectivement définis aux notes de bas de page (o) et (p).
- y. Les volumes de déchets et les méthodes de disposition des déchets ont été calculés et déterminés à l'aide de données primaires consistant en des volumes de déchets figurant sur les factures et les rapports de détournement des déchets d'entrepreneurs tiers. Lorsque les factures ou les rapports n'étaient pas disponibles, des données secondaires ont été utilisées pour extrapoler les volumes de déchets à partir des volumes des catégories de déchets des mois précédents.
- z. Les données relatives à l'eau sont divulguées conformément à la norme GRI 303 : Eau et effluents (2018).
- aa. « L'eau prélevée au sein du groupe » se rapporte à l'eau prélevée par des fournisseurs municipaux tiers et consommée dans le cadre des activités détenues et contrôlées par le groupe Power, tel que décrit à la note de bas de page (a), en utilisant une approche de contrôle financier. « L'eau prélevée à l'extérieur du groupe » se rapporte à l'eau prélevée par des fournisseurs municipaux tiers et consommée dans le cadre des activités qui ne sont pas détenues ou contrôlées par le groupe Power, couvrant les immeubles loués et les immeubles de placement, respectivement définis aux notes de bas de page (o) et (p).
- ab. Les volumes d'eau prélevés ont été calculés à l'aide de données primaires consistant en des volumes d'eau figurant sur les factures de fournisseurs tiers. Lorsque les factures n'étaient pas disponibles, des données secondaires ont été utilisées pour extrapoler les volumes d'eau à partir de données historiques pour les années 2013 à 2018, et à partir de moyennes sectorielles pour les années 2019 à 2022.
- ac. Les ratios d'intensité hydrique sont divulgués en fonction de la superficie en pieds carrés des immeubles « au sein du groupe Power », tel que défini à la note de bas de page (a), et « à l'extérieur du groupe Power » en ce qui concerne les immeubles loués et les immeubles de placement, respectivement définis aux notes de bas de page (o) et (p).

Social

Sujet	Unité de mesure	2022	2021	2020	2019	SASB	GRI	FEM	TCFD
EMPLOYÉS ^(a)									
Employés par région									
Total mondial ^(a)	Nombre total	37 342	33 783	29 891	30 679		2-7a		
Canada	Nombre total	17 900	-	-	-		2-7a		
États-Unis	Nombre total	11 427	-	-	-		2-7a		
Europe	Nombre total	5 554	-	-	-		2-7a		
Autres	Nombre total	2 461	-	-	-		2-7a		
Nouvelles embauches	Nombre total	10 451	7 767	1 979	5 010		401-1a	•	
Roulement du personnel ^(c)									
Total des départs - employés permanents	Nombre total	5 475	-	-	-		401-1b		
Taux de roulement	Pourcentage du nombre total d'employés	14,7 %	12,3 %	8,2 %	16,8 %		401-1b	•	
Diversité des employés									
Genre ^(d)									
Femmes	Pourcentage du nombre total d'employés	54,2 %	53,6 %	54,6 %	56,9 %	FN-AC-330a.1	2-7a, 405-1b	•	
Hommes	Pourcentage du nombre total d'employés	45,2 %	-	-	-	FN-AC-330a.1	2-7a, 405-1b	•	
Non-binaires/Autres/Préfère ne pas répondre	Pourcentage du nombre total d'employés	0,6 %	-	-	-	FN-AC-330a.1	2-7a, 405-1b	•	
Identité ethnique/raciale ^(e)									
Blanche	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés	56,0%	-	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	•	
Noire	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés	5,7 %	-	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	•	
Racisée ^(f)	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés	19,0 %	-	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	•	
Autochtone	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés	1,4 %	-	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	•	
Autres	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés	3,3 %	-	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	•	
Préfère ne pas répondre	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés	15,4 %	-	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	•	
COLLECTIVITÉ									
Dons de bienfaisance ^(g)	\$ CA	43 800 000	45 000 000	48 300 000	48 300 000		201-1	•	

NOTES DE BAS DE PAGE/MÉTHODOLOGIE

- a. Les données relatives aux employés sont présentées en date du 31 décembre de chaque année de divulgation. Les données se rapportent à Power Corporation du Canada (Power Corporation) ainsi qu'aux sociétés de son groupe, consolidées sur la base du contrôle financier. Cela comprend ses principales sociétés en exploitation cotées en bourse, Great-West Lifeco (Lifeco) et la Financière IGM (IGM), ses plateformes de placements dans des actifs alternatifs, Sagard Holdings et Power Sustainable Capital, d'autres filiales en propriété exclusive, ainsi que les entités que ces sociétés consolident respectivement sur la base du contrôle financier (collectivement, le groupe Power). Il convient de noter qu'à l'exception du nombre total d'employés dans le monde, les données relatives aux employés excluent les employés américains d'une unité d'affaires de l'une des sociétés du groupe Power, représentant environ 40 employés.
- b. Le nombre total d'employés dans le monde inclut les employés permanents à temps plein, les employés permanents à temps partiel, les employés temporaires à temps plein, les employés temporaires à temps partiel et les employés occasionnels inscrits sur les listes de paie des sociétés du groupe Power, tel que décrit à la note de bas de page (a).
- c. Les données relatives au roulement du personnel se rapportent uniquement aux départs des employés permanents, qu'ils soient volontaires ou involontaires, y compris les démissions, les licenciements et les départs à la retraite. Le taux de roulement du personnel est exprimé en pourcentage du nombre total d'employés dans le monde.
- d. Les données relatives à la diversité de genre sont calculées à partir des renseignements d'auto-identification fournis volontairement par les employés des sociétés du groupe Power qui ont mené un exercice d'auto-identification en matière de diversité pour 2022, ainsi qu'à partir des données sur le sexe des employés pour les sociétés du groupe Power qui n'ont pas mené un tel exercice pour 2022. Les données excluent les employés temporaires de l'une des sociétés du groupe Power. Il convient de noter que 2022 est la première année de divulgation pour laquelle des données consolidées relatives à l'identité de genre sont présentées.
- e. Les données relatives à l'identité ethnique/raciale sont calculées à partir des renseignements d'auto-identification fournis volontairement par les employés. Il convient de noter que pour l'année de divulgation 2022 : (i) ce ne sont pas toutes les sociétés du groupe Power qui ont mené un exercice d'auto-identification en matière de diversité; (ii) les employés de certaines zones géographiques ont été exclus de la collecte de données sur l'identité ethnique/raciale par certaines sociétés; et (iii) certains employés ont refusé de participer aux exercices d'auto-identification en matière de diversité. Par conséquent, le taux de participation consolidé des employés en ce qui concerne l'auto-identification en matière d'identité ethnique/raciale s'établit à 79,3 % pour 2022. Il convient également de noter qu'une société a permis aux employés de sélectionner plus d'une identité ethnique/raciale. Par conséquent, la somme de tous les pourcentages divulgués pour 2022 dépasse légèrement 100 %. Enfin, il convient de noter que 2022 est la première année de divulgation pour laquelle des données consolidées relatives à l'identité ethnique/raciale sont présentées.
- f. Se rapporte aux employés qui se sont auto-identifiés comme Asiatiques de l'Est; Asiatiques du Sud ou Indiens d'Asie; Asiatiques du Sud-Est; Asiatiques de l'Ouest, Nord-Africains ou Moyen-Orientaux; et Latino-Américains.
- g. Les données relatives aux dons de bienfaisance sont présentées pour la période débutant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre de chaque année de divulgation. Les données se rapportent à Power Corporation, Lifeco et IGM.